



Invalidation de mon permis de conduire

Par **alexandre dié**, le **13/10/2009** à **10:22**

Bonjour,

Ayant perdu mon permis de conduire probatoire par la perte de mes 6 points successivement en 2007, je voulais savoir si un texte de loi existait me permettant de ne repasser que l'épreuve de conduite et non celle du code de la route. On raconte tellement de choses à ce sujet que je me permets de venir vers vous pour avoir plus d'informations.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez accepter mes sentiments les meilleurs.

Par **Tisuisse**, le **13/10/2009** à **11:53**

Bonjour,

Ayant eu votre permis invalidé, suite à la perte totale des points, durant la période de probatoire, c'est CODE + CONDUITE que vous devrez repasser impérativement pour obtenir votre nouveau permis.